

## FÉLICITATIONS !

Vous êtes admis dans le cycle ingénieur civil à l'ENSTA Bretagne.

### DOCUMENTS ADMINISTRATIFS À NOUS RETOURNER

#### Etudiants français

- Photocopie de la carte d'identité
- Photocopie de la carte Vitale
- Photocopie du dernier diplôme
- Attestation d'assurance responsabilité civile

#### Etudiants internationaux

- Photocopie du passeport / carte d'identité
- Extrait de naissance traduit en français
- Photocopie du dernier diplôme
- Attestation de ressources (étudiants non-résidents en France)
- Carte européenne d'assurance maladie (étudiants européens)
- Attestation d'assurance responsabilité civile

### À TRANSMETTRE AVANT LA RENTRÉE :

**PAR VOIE POSTALE (à privilégier)**

ENSTA Bretagne – 2, rue François Verny - 29806 BREST Cedex 9 (à l'attention de Mme CABON)  
Précisez la formation suivie (1<sup>ère</sup> année, 2<sup>ème</sup> année, 3<sup>ème</sup> année)

OU

**PAR MAIL**

marie-pierre.cabon@ensta-bretagne.fr

#### > SECURITÉ SOCIALE ETUDIANTE

- L'imprimé d'adhésion à la sécurité sociale sera complété au moment de la rentrée (séance en amph).
- **L'adhésion est obligatoire pour tous les étudiants français et étrangers dès 18 ans** (sauf cas particulier : parents travaillant à la SNCF, étudiants européens).
- Le montant de la cotisation forfaitaire pour 2015-2016 était de 215 €.
- Choix entre 2 centres de sécurité sociale sur Brest : **LMDE ou SMEBA**.
- La sécurité sociale ne rembourse pas toutes les dépenses, nous vous conseillons de souscrire à une assurance « complémentaire santé » (mutuelle). Le prix varie en fonction de la mutuelle et de la couverture choisie.

#### > ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

- **Une assurance responsabilité civile** est obligatoire (pour la scolarité et pour les stages). Cette assurance est incluse dans le contrat multirisques-habitation des étudiants qui logent à la résidence des élèves.
- L'assurance responsabilité civile couvre les dommages que vous pourriez causer à une autre personne ou à du matériel. Elle ne protège pas vos dommages personnels, il vous est donc recommandé de souscrire une garantie individuelle accidents de la vie ou dommages corporels.
- Pour **souscrire** à l'assurance responsabilité civile, vous pouvez vous adresser à une mutuelle étudiante (LMDE ou SMEBA), à l'assureur de vos parents ou toutes sociétés d'assurances et banques.
- Le **prix** peut varier de 10 € à 40 € pour l'année scolaire.

### **Le paiement des droits de scolarité et de sécurité sociale doit être effectué avant le 15 août 2016 :**

Contact Agence Comptable : Laurent GOGÉ Tél. : 02 98 34 88 75 Mail : laurent.goge@ensta-bretagne.fr

**Paiement en ligne** sur le site de l'ENSTA Bretagne : [Je paie en ligne ENSTA BRETAGNE](#)

Remboursement en ligne pour les élèves boursiers.

**Paiement par chèque** à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de l'ENSTA Bretagne.

Adresse : Monsieur l'Agent Comptable – ENSTA Bretagne – 2, rue François Verny – 29806 BREST CEDEX 9

Indiquer au dos du chèque : nom, prénom, formation choisie.

Les chèques seront encaissés en octobre ou restitués aux élèves boursiers.

Pour les demandes de bourses d'études, merci de consulter le site internet

<http://www.ensta-bretagne.fr/bourses-d-etudes/>

Pour tous renseignements vous pouvez contacter le service de gestion administrative :

Madame MADEC Tél. 02.98.34.88.32 Mail : agnes.madec@ensta-bretagne.fr

Madame CABON Tél. 02.98.34.87.85 Mail : marie-pierre.cabon@ensta-bretagne.fr

**Attention** : l'ENSTA Bretagne est fermée du 25 juillet au 16 août 2016